Modification des centres d'encaissement des finances publiques

CIRIL	
Version/Auteur	V1- juillet 2023/AG
Diffusion	Externe / Interne

1. Contexte

Une restructuration interne à la DGFIP aboutit au projet d'externalisation partielle du traitement des chèques et moyens de paiements associés. En conséquence, les adresses d'envois des paiements figurant sur les **avis des sommes à payer – ASAP** devront être modifiées.

A compter du 1er septembre 2023, le traitement des encaissements (chèques, TIPSEPA et talons de paiement) vont être confiés au centre d'encaissement des Yvelines pour les départements du tableau ci-dessous :

Départements / Structures	Codique	Adresse TSA à faire figurer sur les TIPSEPA / talons de paiement
DDFIP ALPES DE HAUTE PROVENCE	004000	Centre d'encaissement des Finances publiques TSA 61110 78924 Yvelines Cedex 9
DDFIP HAUTES ALPES	005000	
DDFIP ALPES MARITIMES	006000	
DDFIP VAR	083000	
DDFIP GARD	030000	
DDFIP VAUCLUSE	084000	
DRFIP PACA ET DES BOUCHES DU RHONE	013000	

2. Paramétrage dans le logiciel de gestion financière

A FAIRE A PARTIR DU 01/09/2023 SEULEMENT

Accès : Bureau **Organisation** → bloc **Données** → option **Budget,** onglet **ASAP**

Sélectionner **CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES 78294 YVELINES CEDEX9**

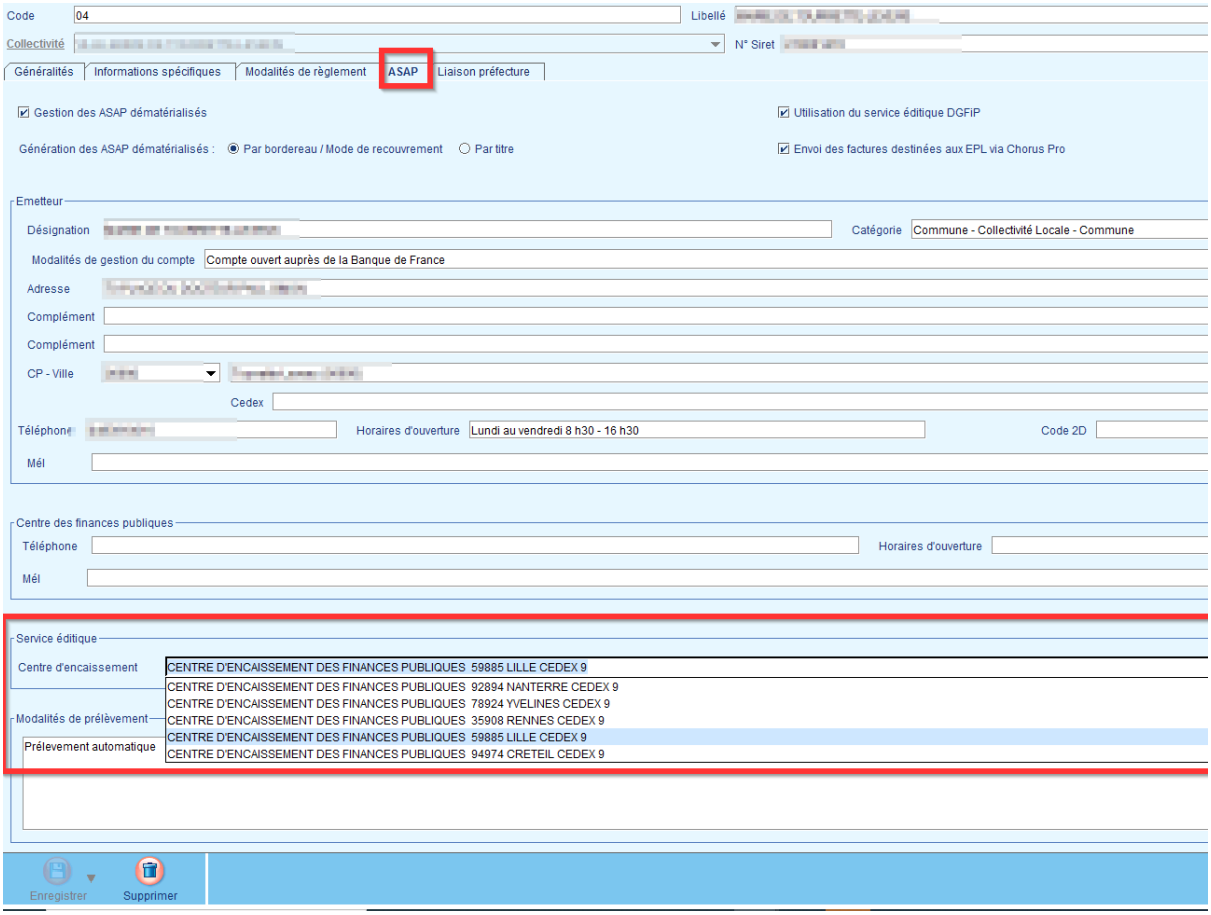

Ce paramétrage est à effectuer pour **chaque budget** gérant les ASAP dématérialisés

NB : Les logiciels qui sont hébergés localement devront veiller à avoir la version 18.30.

L'équipe support du SICTIAM restent à votre disposition pour tout complément d'information.
Pour plus de rapidité saisissez vos demandes d'assistance sur :
https://mon.sictiam.fr/page/assistance